

CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2018

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Romain Serpenet - Simon Rosant

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 22h00

1. Coordination générale

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'absence pour maladie de Madame Vernet Véronique ; le conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de diverses sollicitations reçues.
 - Traversée RD115 : aux vues des désordres constatés au niveau de la structure de la chaussée et après différentes réunions, une convention tripartite est envisagée entre l'entreprise Eurovia, la commune et le département. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention qui prévoit la réfection de toute la traversée du village et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.
 - Mise à disposition de l'employé municipal auprès d'Arche Agglo : en raison de l'organisation liée à l'Ardéchoise, le conseil municipal est favorable à la signature d'une convention qui prévoit la mise à disposition de notre employé communal pour une journée auprès d'Arche Agglo.
 - Le cycloclub de Saint Victor souhaiterait utiliser la place du jeu de boules le 30 juin après-midi pour un ravitaillement. Le conseil municipal est favorable à cette demande et Madame le Maire sera chargé de l'arrêté d'interdiction de stationnement.
 - Une demande a été faite pour le stationnement d'un camion pizza sur la commune. Le conseil municipal donne une

réponse favorable et Mme le Maire reprendra contact avec cette personne.

- Monsieur Collin propose la mise en place d'une exposition (peintures, objets, décoratifs, sculptures...) dans la salle communale du 11 au 19 août 2018, l'après midi de 14h à 18h. Le conseil municipal donne une réponse favorable à cette demande.
- Subvention ACCA : suite à la mise en place du nouveau Conseil d'Administration et du bureau de l'ACCA de Vaudevant, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ à cette association.
- FPIC (Fond de péréquation ressources intercommunales) : le conseil municipal accepte la répartition de droit commun.

2. Bâtiments

- Les travaux de rafraîchissement de l'appartement qui était précédemment occupé par Monsieur Bourrin sont en cours par l'entreprise Fombonne.
Le conseil municipal est favorable à ce que l'entreprise Peyrard électricité, chargée de la mise en conformité des installations électriques des ERP, intervienne pour la vérification des installations électriques de cet appartement et qu'elle réalise les travaux nécessaires.
Ce logement sera loué à partir du 15 juillet à Madame Churet Ekaterina.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : le cabinet d'étude Geoa a réalisé un projet d'aménagement.
Le conseil municipal souhaite y apporter quelques modifications et charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à ce projet.
- Le conseil municipal souhaite poursuivre l'étude d'aménagement du terrain communal à Pervençères, afin d'envisager l'éventuelle construction de maisons d'habitation.
- PLU : la DREAL a informé la commune que le projet de PLU n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

3. Cimetière

- Lors du dernier conseil municipal, le choix d'installer un columbarium 6 cases a été fait. L'entreprise Pollet propose le modèle gris pashawar et portes noir fin au même tarif que le modèle granit rose perle et portes noir fin. Le conseil

municipal valide ce choix pour un montant de 2628€ TTC (fourniture marbrerie et pose). Le soubassement béton sera réalisé par l'employé municipal.

- Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Bourret pour la fabrication et la pose de la porte d'entrée du cimetière : 867€ HT.
- Compte tenu du faible nombre de concessions disponibles au cimetière communal, le conseil municipal décide, pour les personnes qui ne sont pas inscrites au rôle des contributions directes de la commune, d'autoriser l'attribution d'une concession d'une surface de 2m² pour une période de 15 ans au tarif de 600€.

4. Voirie

- Le calendrier de réalisation du programme de voirie validé auprès d'EVTP n'est pas encore connu.
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les documents afférents à une régularisation foncière concernant la voirie communale de Mahussier et à une régularisation foncière au village concernant la voie communale de la Station d'épuration.
- Signalétique : il manque le panneau du chemin de Vignet et celui du chemin de la côte de Bruchet ainsi que divers numéro d'habitations. La régularisation est en cours.

5. Assainissement, eau potable

Une fuite a été signalée à Liverset. Un contact sera pris avec la SAUR pour régler ce problème.

6. Aménagements

- Le mobilier urbain a été mis en place par l'employé communal.
- Le candélabre, sur le parking de la Vivance, situé sous le restaurant La Récré, a été redressé et consolidé par la mise en place de béton.

7. Affaires scolaires

- Le forfait pour la participation à l'école publique de Saint Félicien (année 2017/2018) a été modifié. Il

s'élève désormais à 541.97€ par enfant soit 4335.76€ pour 8 enfants.

- Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 11€ par enfant et par nuitée pour la classe de découverte de deux élèves scolarisés à l'école de Préaux et versera la somme à l'association École Plus.

8. Modification régies

Le conseil municipal souhaite procéder à une mise à jour des régies de recettes et d'avances.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à créer une régie de recettes et d'avances. Elle concernera l'encaissement des recettes de location du gîte communal et de la salle des fêtes et permettra de régler des dépenses de petites fournitures (administratives, produits d'entretien, petit matériel, fournitures diverses, petit électroménager, hébergement internet...) pour une somme maximale de 300€.

Madame le Maire sera ainsi chargé de la création du nouvel acte de création de régie ainsi que du nouvel arrêté de nomination pour celle-ci au nom de la secrétaire de mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal sera programmée ultérieurement.